



Communiqué

Les mouvements de jeunesse déplorent la décision du Conseil Communal de Jalhay

Mercredi 29 octobre 2014

Les mouvements de jeunesse déplorent la récente décision du conseil communal de Jalhay qui consiste à prélever une taxe de 0,25 euros par enfant par nuitée lors de leur camp d'été. Cette mesure n'est ni socialement acceptable, ni en phase avec le principe d'ouverture à tous prôné par les fédérations de mouvements de jeunesse.

Contraire à la Charte pour les camps

Les camps que les mouvements de jeunesse organisent sont des activités à finalité sociale, sans but de lucre. Les animateurs s'engagent de manière complètement bénévole.

Certains camps reçoivent des subsides spécifiques, qui doivent servir à l'animation et au matériel pédagogique, non à payer des taxes. La Charte pour les camps, issue d'une collaboration des mouvements de jeunesse avec le Ministre Wallon des pouvoirs locaux et l'Union des Villes et Communes de Wallonie le stipule clairement. Voir :

<http://www.mouvementsdejeunesse.be/index.php?id=24>

En opposition avec le principe d'ouverture à toutes et tous

Les prix demandés aux familles pour les séjours sont réduits au minimum afin de permettre aux plus démunis de bénéficier de l'offre éducative des mouvements. L'ouverture à tous les enfants, tous les jeunes, quelle que soit leur situation socio-économique, est un principe fondamental des mouvements de jeunesse. Dans une société parfois décrite en perte de valeurs, l'offre éducative des mouvements scouts, guides, patros, faucons rouges, doit, plus que jamais, permettre à chaque enfant de s'y épanouir, de s'y amuser, d'y apprendre des techniques et des compétences qui leurs seront utiles dans leur vie d'adulte. L'argent, qui n'est pas une valeur, ne peut être un frein à ce projet.

De nombreux groupes locaux jouent déjà sur la solidarité entre les familles, les fédérations elles-mêmes organisent des mécanismes de solidarité internes pour permettre aux plus démunis de vivre leur camp. Une taxe de séjour de 0,25 euros peut constituer une entrave majeure à l'organisation de plusieurs camps.

Atteinte à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée

La commune de Jalhay mentionne également la remise d'informations confidentielles et médicales des jeunes mineurs, sous enveloppe fermée, à un « Mr Camp ». Outre le fait que cette personne n'est pas un agent assermenté, la mesure porte atteinte à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. En cas de crise, chaque fédération est en mesure d'apporter les informations nécessaires et déclencher un plan d'urgence permettant de pallier les manques d'informations et/ou de soutien logistique, humain et matériel.

Les mouvements de jeunesse sont disposés à rencontrer les responsables communaux pour enrichir le dialogue et trouver, ensemble, des solutions qui satisfassent chaque partie.

Contacts presse

Les Scouts ASBL

Contact presse : Geoffroy Crepin - 0498.91.88.81

Site web : www.lesscouts.be/presse/

Les Guides Catholiques de Belgique

Contact presse : Barbara Poels - 0499.69.95.88

Site web : www.guides.be/presse/

Les Scouts et Guides Pluralistes

Contact presse : Jérôme Ramacker - 0474.23.89.75

Site web : www.lesscoutspluralistes.be

La Fédération Nationale des Patros

Contact presse : Géraldine Bauduin - 0473.47.54.32

Site web : www.patro.be

Les Faucons Rouges

Contact presse : Philippe Heuschen - 085.41.24.29

Site web : www.fauconsrouges.be

Scouts en Gidsen Vlaanderen

Contact presse : Simon Smagghe - 0497/37.22.39

Site web : www.scoutsengidsenvlaanderen.be

FOS Open Scouting

Contact presse : Pieter Jan Rosiers - 0476.58 09 25

Site web : www.fosopenscouting.be

